

Nantes, le 7 juin 1989

Labo CSRU - 33/89 - ML/MU

Monsieur le Directeur
des Affaires Maritimes
de Nantes

COPIE

Objet : Avis sur le projet d'élevage de turbot du Croisic.

Suite au petit dossier technique fourni à notre demande et à l'entrevue des responsables du projet avec nos spécialistes de l'élevage du turbot à Brest, notre avis peut être complété de la façon suivante.

Les promoteurs du projet manquent manifestement de formation sur l'espèce donnée. Ce problème peut être facilement résolu par le suivi de stages de formation. Une demande a été faite par les représentants d'Aqualoire.

La Société est consciente des risques pris en choisissant une espèce dont l'élevage est encore imparfaitement maîtrisé. Cependant les hypothèses de survie utilisées sont raisonnables : 10 % en incubation, 3 % en élevage larvaire. Les risques économiques liés à cette espèce sont atténués par la possibilité d'élevages complémentaires en éclosérie tels que le bar ou la daurade.

Le principe d'utilisation d'une réserve d'eau apportera sans aucun doute une sécurité supplémentaire au détriment cependant de la qualité de l'eau : plus forte amplitude thermique et blooms de phytoplancton. Il est fait état d'un dispositif de refroidissement de l'eau en été qui, compte tenu des débits circulant, paraît complexe et coûteux.

Un stock de reproducteurs très important (5 à 10 t) sera mis en place, motivé par une hypothèse de survie raisonnable de 5 000 larves par kg de géniteur femelle.

La charge des bassins actuellement prévue est trop importante : 20 kg/m doit être ramenée à 8 kg/m.

Le choix du système d'incubation n'est pas encore fait. Il serait souhaitable de prévoir un cloisonnement dans le cas d'espèces différentes.

L'hypothèse de survie retenue en élevage larvaire : 3 %, semble raisonnable dans l'état actuel des connaissances. L'aménagement de deux salles ne devrait pas être simultané, afin de pouvoir bénéficier dans la seconde salle d'une éventuelle amélioration des techniques. Des cloisonnements doivent être mis en place, permettant de réaliser une meilleure gestion sanitaire des élevages, notamment par la mise à sec des bassins.

Les croissances annoncées : obtention de juvéniles de 5 g en 4-5 mois, impliquent obligatoirement une thermorégulation permettant un élevage de 16-18°C. Le dossier ne contient pas d'information sur ce sujet dont les implications financières sont importantes.

Sur le plan financier, le projet repose sur une vente principalement de petits turbots 0,8 à 1 kg pour lequel le marché semble nettement moins favorable que pour les tailles supérieures 1,5 à 2 kg et de plus, les prix de vente escomptés : 65 F pour ces petits turbots semblent donc relativement optimistes compte tenu des prix actuellement pratiqués en criée.

Le projet semble donc intéressant cependant, il sera nécessaire pour un projet d'une telle ampleur, que les promoteurs s'entourent comme il est dit dans le petit dossier technique fourni qui prend d'ailleurs en compte certaines remarques formulées ci-dessus, de la compétence de "gens de pointe" connaissant le turbot.

Le Chef du Laboratoire C.S.R.U.
de NANTES

M. LEGLISE